

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

.\_==.\_==.\_==.\_==.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit permettre au Conseil Municipal d'avoir une vision de la situation financière de la collectivité, d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année concernée et discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### **Contexte national :**

Depuis 2014, les collectivités locales contribuent à l'effort de redressement des comptes publics. La Loi de finances 2019 est dans la continuité de la Loi de Finances 2018. L'objectif est principalement de maintenir les concours financiers de l'État aux collectivités, de poursuivre la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

La poursuite de cette deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages prendra la forme de dégrèvement. La troisième tranche interviendra dans le projet de Loi de finances pour 2020. L'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2020, hors résidences secondaires. Le taux de dégrèvement 2019 serait donc de 65 %.

Cela reste donc un sujet de très grande inquiétude pour toutes les collectivités d'autant que l'objectif de hausse contenue des dépenses de fonctionnement des collectivités est réaffirmé.

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016). Toutefois elle ralentit en 2018 pour s'établir à 1,6%, en raison notamment du contrecoup de la croissance vigoureuse de 2017, d'une consommation des ménages en baisse, de l'impact des grèves dans les transports, de la forte remontée des prix du pétrole et de la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies.

Cette croissance plus faible empêche la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018, celui-ci atteint 2,6%, soit le même niveau qu'en 2017. Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 2,8%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2,323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB. Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser de 6 points d'ici 2022.

Ainsi les grandes lignes du projet de loi de finances 2019 sont :

- Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019
- Travail : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018); les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes; protection: revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés;
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélénera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

### **Situation financière de la commune de Saint Romain de Colbosc :**

Le budget de la commune de Saint Romain se compose d'un budget principal et d'un budget annexe (Régie de transport).

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent plusieurs grandes catégories :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Évolution 2017/2018</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 343 266</b>	<b>4 551 962<sup>(1)</sup></b>	<b>4 106 332</b>	
<i>dont</i>				
<b>Impôts locaux</b>	1 306 338	1 688 731	1 745 372	3,35%
<b>Dotations communautaires</b>	618 538	621 715	767 730	23.48%
<b>Dotations de l'Etat</b>	762 281	705 220	673 602	-4.48%
<b>Revenus des immeubles</b>	410 405	434 556	426 877	-1.77%

(1) dont vente du terrain du Mesnil

La baisse de la DGF a été de 74 537 € en 2016, de 58 034 € en 2017 et 24 921 € en 2018.

D'après la Loi de Finances, 2019 doit être marqué par la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Son montant devrait donc être stabilisé.

Les impôts et taxes portent sur les impôts « ménages » puisque la commune de Saint Romain fait partie d'une communauté de communes à fiscalité unique.

### **Fiscalité locale**

Après un effort important mais nécessaire sur la fiscalité locale, la commune de Saint Romain de Colbosc souhaite stabiliser le taux d'imposition ménage en 2019.

### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses de fonctionnement comprennent six catégories :

	<b>Montant en € en 2018</b>	<b>% en 2018</b>	<b>% en 2017</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 088 760</b>		
<i>dont</i>			
<b>FPIC</b>	86 210	2.79%	2,60 %
<b>Charges de personnel</b>	1 342 520	43.46%	40,54%
<b>Subventions et participations</b>	641 269	20.76%	19,54%
<b>Charges de gestion courante</b>	823 646	26.67%	29.14%
<b>Charges financières</b>	158 341	5.13%	5,52%
<b>Indemnités des élus</b>	113 164	3.66%	3,41%

### **EPARGNE NETTE :**

L'épargne nette est estimée à 569 041 € pour 2018 :

<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dépenses réelles (moins le 6688 : refinancement dette)	3 088 760,92	3 308 808,20	3 057 805,18	3 351 548,34	3 437 198,43
Recettes réelles (moins le 775 : vente terrains)	4 071 332,07	4 131 452,02	3 613 367,94	3 999 034,04	3 875 149,27
Epargne brute	982 571,15	822 643,82	555 562,76	647 485,70	437 950,84
	24.13%	19,91 %	15,38 %	16,19 %	11,30 %
Annuité en capital de dette	413 529,32	406 277,82	361 699,72	367 068,69	415 870,93
Refinancement de la dette (6688)			156 734,27		
Epargne nette	569 041,83	416 366,00	37 128,77	280 417,01	22 079,91

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement comprennent deux grandes catégories :

	<b>Montants en € en 2018</b>	<b>% en 2018</b>	<b>% en 2017</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 058 628</b>		
<i>dont</i>			
<b>Dépenses d'équipements</b>	645 099	60.93%	25 %
<b>Capital de la dette</b>	413 529	39.07 %	75 %

Le projet d'investissement majeur de l'exercice 2018 fut la construction d'un terrain de football en gazon synthétique

Pour l'année 2019 le tableau des propositions d'investissements 2018 est en annexe au présent rapport.

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissements peuvent être classées en grandes catégories :

	<b>Montant en € en 2018</b>	<b>% en 2018</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>439 234</b>	
<i>dont</i>		
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	14 644	
<b>Subventions</b>	263 762	60.05 %
<b>Emprunts</b>	0	0
<b>FCTVA</b>	22 137	5.04%
<b>Taxe d'aménagement</b>	138 690	31.58 %

Le montant des subventions obtenues dépend des investissements programmés.

### **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

La commune a engagé des baisses de nombreux postes en fonctionnement (charges de gestion courante) mais qui ne compensent pas en totalité les baisses de la DGF.

Cependant, la capacité d'autofinancement de la commune s'améliore.

### **L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE :**

L'emprunt ne peut financer que les dépenses d'investissement (hors dette).

La commune doit dégager des recettes propres (excédent de fonctionnement et recettes d'investissement hors emprunt) pour rembourser la dette.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, ils n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement (financement des investissements).

En ce qui concerne la structure des emprunts communaux, 91 % des emprunts sont à taux fixe, ce qui représente un risque très faible pour la commune.

Ils sont répartis entre les établissements financiers suivants :

Caisse d'Epargne Haute-Normandie : 46 %

Caisse des Dépôts et Consignations : 18 %

Crédit Agricole : 36 %

Le détail des emprunts souscrits est joint en annexe au présent ROB.

<b>ANNUITES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
capital	421 024,36	423 927,09	417 009,13	424 647,73
intérêts	162 595,48	146 639,87	130 544,78	114 563,30
annuités	583 619,84	570 566,96	547 553,91	539 211,03

<b>ENCOURS DES EMPRUNTS stock de dette)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
encours au 1er janvier	4 782 831,63	4 361 807,27	3 937 880,19	3 520 871,07

La stratégie de la commune en matière d'emprunt est la suivante :

Adapter la durée de l'emprunt à la durée d'amortissement de l'équipement

### **ORIENTATIONS 2019**

La fusion avec Le Havre Seine Métropole suppose des aménagements au sein du budget de la commune. Ainsi, il conviendra de l'adapter aux transferts de charges en cours d'exercice (voirie, éclairage public...). A noter, la commune sera désormais soumise au Versement transport qui sera de 0,4% sur 2019.

En ce qui concerne les investissements, la Communauté Urbaine apporte une contribution non négligeable de 243 000 € au titre du fonds de concours 2019-2020.

Les objectifs principaux de la Commune pour 2019 sont :

- Maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante
- Continuer à soutenir les associations locales
- Entretien le patrimoine communal
- Continuer le désendettement de la commune

#### SECTION FONCTIONNEMENT (Prévisions)

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
FPIC	86210	Atténuation de charges	15000
Charges de personnel	1 343 345	Produits de services	30360
Charges de gestion courante	1 076 020	Impôts locaux	1745372
Subventions et participations	737 750	Dotations communautaires	551023
Charges financières	155 482	Dotations de l'Etat	650228
Charges exceptionnelles	151 428	Revenus des immeubles	421790
Autres charges diverses	999	Autres produits divers	137461
<b>Total</b>	<b>3 551 234</b>	<b>Total</b>	<b>3551234</b>

#### FINANCEMENT INVESTISSEMENT (Prévisions)

Virement de la section fonctionnement	400000
Produits de cessions	42 000
FCTVA	23 810
Amortissements	285322
Taxe aménagement	80000
Fonds de concours CU	243 000
Remboursement capital emprunts	-421025
<b>DISPONIBLE</b>	<b>653107</b>